

Compte-rendu de la séance du conseil municipal du mercredi 17 octobre 2012

Etaient présents :

- Monsieur Malandain, Maire
- Messieurs Hoguet, Hervieux, Le Calvez et Madame Degrémont, Adjoints
- Mesdames Malandain Bernadette et Valois Josiane, Messieurs Goubert Pierre, Planeix Jean-Alain, Laperdrix Claude, Malandain Pierre, Lecrosnier Serge, Cavelier Daniel, Daudruy François, Lévasseur Lucien, Leber Alain, Conseillers municipaux

Absents excusés :

- Madame Hache Elvira, Messieurs Dutot François et Dubocage Josselin.

Etait présente également : Madame Verroust secrétaire de Mairie

Aucune remarque n'étant formulée sur le compte-rendu du dernier conseil, celui-ci est validé.

Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour.

1^{ère} question (a) : RD 940 2^{ème} tranche de travaux

Après analyse des offres des diverses entreprises ayant répondu à la consultation concernant la poursuite des travaux de réaménagement de la RD 940, l'entreprise EUROVIA qui s'est révélée la moins disante, ayant proposé les meilleurs délais et le meilleur rapport technique a été retenue.

Adopté à l'unanimité

1^{ère} question(b) : RD 940 2^{ème} tranche de travaux-convention avec le Département

La Direction des routes ayant remis le projet de convention financière basée sur l'estimation des travaux envisagés, Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention afin d'obtenir la participation inhérente au projet.

Adopté à l'unanimité

2^{ème} question : restauration de la chapelle de Grainval

Après délibération du 16 juin 2010 autorisant le Maire à solliciter des subventions pour la restauration de la Chapelle de Grainval, nous avons reçu un avis favorable de la D.E.T.R et de la réserve parlementaire. Le Département nous avait prévenus que notre dossier n'avait pu être soumis à la Commission Permanente. Monsieur le Maire demande aux conseillers de délibérer :

- afin de renouveler la demande de subvention auprès du département
- de valider les entreprises retenues après les consultations
 - pour la maçonnerie : Chapelle Eric
 - pour l'électricité : Fécamp Elec SARL
 - pour le terrassement : Martin Daniel

Adopté à l'unanimité

3ème question : convention de servitudes avec la société ERDF

Cette convention de servitude qui concerne la pose d'une armoire de coupure et sa connexion au réseau existant sur le territoire communal, sera installée sur le parking face à la salle M.M.BABIN

Adopté à l'unanimité

4^{ème} question : transfert en pleine propriété et à titre gratuit des réseaux d'électrification au profit du syndicat départemental d'énergie 76

Il s'agit là de transférer des compétences du syndicat électrique (S.I.E.R) vers le syndicat départemental.

Adopté à l'unanimité

5^{ème} question : dissolution du syndicat mixte de ramassage scolaire

Le syndicat de ramassage scolaire des élèves fréquentant les établissements scolaire de Fécamp ayant prononcé sa dissolution en date du 1er juin 2012 ; en conformité avec ses statuts, il convient que les communes membres de ce syndicat se prononcent clairement sur les conditions de cette dissolution en accord avec les dispositions de l'article L5212-33 du CGCT. Cette dissolution prendra effet le 30/12/2012

Adopté à l'unanimité

N'ayant pas d'autres questions, la séance du conseil municipal est close à 21h 15.